

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2009
tenue sous la présidence de Mme M. SOBANEK

Présents	:	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
			C.	BISANTI	" "
		M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
		Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
			P.-Y.	FAVARGER	" "
			F.	FLORINETTI	" "
		Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
			B.	HUNKELER DYLA	" "
			A.-C.	IGLEHART-RIBAUZ	" "
		MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
			C.	LIBEREK	" "
		Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
			C.	OTHENIN-GIRARD	" "
		MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
			F.	REVERDIN	" "
			L.	RIVOIRE	" "
		Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
			M.	SOBANEK	" "
			M.	SOMMER	" "
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
		Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
			H.	WYSS	" "
		M.	F.	WALPEN	Maire
		Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
		M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés	:	MM.	J.	LOCHER	Conseiller municipal
			R.	NAGGAR	" "

Public : 4 personnes

Procès-verbal : Mmes Nora HASANI / Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2009 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Rénovation/transformation du bâtiment sis 8bis route du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 3'475'000.--);
 - 4.2 Centre sportif Sous-Moulin – parc relais P + R – modification du droit de superficie en faveur de la Fondation des parkings : préavis;
 - 4.3 Chêne-Bougeries/route Jean-Jacques Rigaud – Enquête publique N° 1651 – Projet de plan localisé de quartier N° 29701-511 : préavis;
 - 4.4 PLQ route Jean-Jacques Rigaud – Acte relatif à une convention entre la ville de Chêne-Bougeries et la société Florissana SA : préavis -
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 7) Naturalisations (*huis clos*).

* * * * *

Mme Sobanek, Présidente, ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Elle excuse l'absence de MM. Locher et Naggar.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2009

Folio 4392, avant-dernier paragraphe, avant-dernière phrase, déclaration de Mme Sobanek. Il convient de rajouter : "[.....] et vous prie d'être indulgents *pour des erreurs de débutante*."

Folio 4408, deuxième phrase, intervention de Mme Tiercy. Il convient de rajouter : "[.....] elle se met dans le public *et rappelle qu'elle n'a participé à aucune séance de commission ayant traité ce sujet*."

- Le procès-verbal est accepté par 18 voix pour et 4 abstentions.

2) Communications du Bureau

La Présidente annonce une motion du groupe Avenir Chênois ainsi que la démission de Mme Bisanti de la délégation au 4C, où elle demande que M. Favarger la remplace. Cet objet sera abordé sous le point 5) de l'ordre du jour.

La Présidente donne ensuite lecture de trois courriers, à savoir :

- Courrier de Mme Salma Kirsch, domiciliée 8 chemin Dupuy, relatif aux difficultés de circulation, de stationnement et de sécurité dans ledit chemin.

Cher Madame,

Je me permets de vous contacter suite aux différents entretiens téléphoniques que j'ai eus avec le service technique de la commune ainsi qu'avec les collaborateurs de la police municipale.

En effet, depuis la rentrée scolaire, le chemin Dupuy est devenu une zone de parking pour les étudiants et enseignants de l'école de commerce située au chemin des Bougeries. Cette école ayant récemment changé de statut, nous constatons une augmentation du trafic et des voitures garées aux alentours de celle-ci.

Cette augmentation de trafic et de voitures entraîne plusieurs problèmes au niveau du chemin: un désagrément général dû au mauvais parage des voitures, un trafic continué durant la journée, et surtout, un grand problème de sécurité au niveau des piétons et des habitants du chemin.

La largeur du chemin étant de 5 mètres, le parage d'une rangée de voitures tout au long du chemin pose un réel problème de sécurité: étant donné que les camions de la voirie ne parviennent pas toujours à passer, en cas d'incendie le camion des pompiers ne pourrait sûrement pas intervenir.

Le trafic pose un sérieux problème de sécurité pour les piétons, et plus particulièrement pour les enfants de l'école de Conches, qui empruntent le chemin pour rejoindre la salle de gymnastique et la piscine situées à l'école de formation préprofessionnelle, ainsi que pour les étudiants de la SGIPA.

La vitesse inadaptée de certaines voitures, le manque de trottoir et l'étroitesse du chemin, accentuée par la rangée de voitures garées quotidiennement, rendent la situation difficile pour les piétons et inquiétante pour nous les habitants avec des enfants en bas âge.

Dans le passé la commune avait proposé aux habitants du chemin une solution de marquage des places de parage. Cette solution n'était pas envisageable étant donnée la largeur du chemin.

Je vous prie alors de bien vouloir étudier la situation actuelle et surtout de prendre en compte les problèmes de sécurité susmentionnés, afin de trouver une solution au plus vite.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et vous présente mes meilleures salutations.

La Présidente indique que ce courrier a été transmis, pour traitement, à la commission Mobilités-nature-environnement.

- Courrier de l'Assemblée constituante. Il s'agit d'une invitation à participer à une audition publique avec débat sur le thème "Droits politiques des étrangers", laquelle aura lieu le mercredi 28 octobre 2009 à 20h.00, à la salle communale d'Onex.
- Courrier adressé par Mmes Barbara Petroff et Dominique Jotterand, domiciliées 12 et 14 rue de Chêne-Bougeries, cosigné par plusieurs riverains de ladite rue, relatif à l'ouverture prochaine d'un bar et aux éventuelles nuisances engendrées.

Madame la Présidente,

Par la présente, nous nous permettons de vous faire part de notre indignation.

Nous avons pris connaissance par une annonce publicitaire de la prochaine ouverture d'un « club d'amour » ouvert sept jours sur sept, au 14 rue de Chêne-Bougeries.

Nous sommes surpris et très inquiets des conséquences nuisibles qu'un tel établissement produira inéluctablement sur son environnement.

En effet, depuis six ans déjà, nous vivons avec un salon sado-masochiste dans le chemin privé, inscrit également au 14 rue de Chêne-Bougeries, et nous constatons les nuisances que cela engendre : la journée pour l'éducation des enfants ; et la nuit, d'une part par le va-et-vient des clients qu'on rencontre, parfois même sur la terrasse du 12 quand ils peinent à trouver l'entrée de leur salon, et d'autre part par le vacarme des voix et de la musique.

Dans l'allée commune des 14 et 16, la présence des clients, les claquements et la saleté nous dérangent depuis plusieurs années déjà.

A toutes ces nuisances, viendraient donc s'ajouter celles, bien plus graves, qu'un futur « Club d'amour » manquera pas de causer aux locataires comme à tout le quartier.

Nous vous rappelons donc que le 14 et le 16 rue de Chêne-Bougeries, partagent la même entrée et la même allée. Le 16 appartient depuis peu à la Commune, qui en est devenue le propriétaire ; elle envisage d'aménager de nouveaux appartements. Comment dès lors la locataire actuelle ainsi que les futurs locataires pourront-ils supporter un établissement de plaisirs sexuels dans leur maison ? Une telle cohabitation est impensable. Ce lieu de plaisir s'ajouterait donc au salon sadomasochiste déjà cité, et augmenteraient considérablement les nombreuses travailleuses du sexe déjà présentes dans les appartements du numéro 14. On imagine sans peine les abjects problèmes de drogue, d'alcool et de violence que ces pratiques engendreront.

Enfin, nous vous rendons attentif au fait très grave qu'à cause de la réalisation de ce lamentable projet, l'artisan ébéniste, Monsieur Bionđa, a déjà reçu l'annonce de la future résiliation de son bail de l'arcade du no 14.

Quelle vie sociale créons-nous à nos enfants en laissant disparaître les artisans et en accueillant, sous prétexte de plaisir, les industries de l'argent facile, qui croissent sur les reins des femmes ?

Nous nous étonnons, en outre, que le propriétaire du no 14, qui a maille à partir avec la justice, ait l'outrecuidance d'imposer aux habitants de la Commune de si sinistres projets.

Aussi, l'ensemble des habitants de la rue de Chêne-Bougeries s'élèvent contre la réalisation du projet d'un « Bar d'amour », qui dénaturera le quartier.

L'ensemble des habitants prie donc la Commune de bien vouloir agir dans les intérêts de ses citoyens en soutenant vaillamment leur demande de contrecarrer les projets du propriétaire du numéro 14 de la rue de Chêne-Bougeries.

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente propose de transmettre ledit courrier au Conseil administratif.

M. Walpen indique que le Conseil administratif s'est déjà saisi de cette affaire. Compte tenu du fait qu'elle implique également la police judiciaire, il convient de garder la plus grande discrétion. Le Conseil administratif s'occupe activement de ce dossier et espère être en mesure, dans un avenir proche, d'en dire davantage. Il rappelle qu'une situation semblable s'est déjà produite au 5, chemin du Pont-de-Ville.

La Présidente indique avoir fait un détour dans le quartier mais elle n'a pas recueilli de plaintes concernant le bruit. Néanmoins, puisque des citoyens se plaignent, il convient d'examiner de près la situation.

3) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à M. Walpen, Maire.

M. Walpen informe

Urbanisme

Le Conseil administratif a reçu un courrier daté 7 octobre 2009 de Mme Bojana Vasiljevic Menoud, directrice générale de la DAT, indiquant que l'enquête publique N° 1664 relative au projet de plan localisé de quartier N° 29687-511 situé chemin du Pré-du-Couvent s'est terminée le 17 septembre 2009.

Votre Conseil municipal est donc appelé à émettre son préavis sur ce projet dans le délai fixé par l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement. En conséquence, cet objet figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Urbanisme prévue le 10 novembre 2009, avec l'accord du président de ladite commission.

Personnel

Le Conseil administratif a accédé à la demande de Mme Jannick Pittet, officier d'état civil, consistant à réduire son taux d'activité de 80 à 60%. A cet égard, il convient de préciser qu'une annonce relative à une ouverture de poste en qualité d'officier d'état civil paraîtra très prochainement dans la FAO, la Tribune de Genève, ainsi que sur le site internet www.chene-bougeries.ch.

Le Conseil administratif a décidé de s'associer à la 9^{ème} journée nationale des filles promue par le Service de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, laquelle aura lieu le jeudi 12 novembre 2009.

Divers

Le Conseil administratif a d'ores et déjà fixé le calendrier des dates retenues pour la réception des communiens dans le cadre du "CA reçoit" 2010. Ces dates seront, comme à l'accoutumée, annoncées dans le journal Le Chênois.

Le Conseil administratif a également fixé les dates de fermeture de fin d'année 2009 de la mairie. Ainsi, les différents services de l'administration municipale seront fermés du jeudi 24 décembre 2009 au vendredi 1^{er} janvier 2010 inclus. Bien évidemment, les permanences et piquets dans les services concernés restent réservés.

Pour le reste, le Conseil administratif a reçu un courrier daté 30 septembre 2009 de Maître Costin Van Berchem concernant la constitution de servitudes au chemin De-La-Montagne 79A-81-85, ceci suite aux diverses constructions entreprises par l'école Moser sur bien-fonds communal. Un acte notarié y relatif sera donc prochainement signé.

La Présidente félicite M. Walpen de sa réélection au Grand Conseil, puis elle donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Social

La commission Petite enfance - jeunesse a reçu, le 5 octobre 2009, les représentants de la société de production Teenergy, venus présenter leurs récentes réalisations dans le domaine de la prévention auprès des jeunes. Ils ont notamment présenté un projet de prévention de l'alcoolisme, et souhaitaient établir un partenariat avec une ville ou une commune. Chêne-Bougeries a accepté de devenir partenaire pour un montant de CHF 10'000.-- consacré au tournage d'un film dédié à cette problématique. Mme Grandjean-Kyburz cite les autres partenaires du projet : l'Office fédéral de la Santé, la FEGPA, l'ISPA. Elle souligne qu'il est essentiel que la ville de Chêne-Bougeries soit partie prenante. Les producteurs sont en contact avec les travailleurs sociaux et avec l'association Théâtrechamp dont le prochain spectacle abordera ce même sujet. Elle explique que cette société produit des films dont certains ont été diffusés sur la TSR, de même que des DVD (tabac, jeunes en rupture, vie professionnelle, engagement civique des jeunes). Le film réalisé "Engagement civique des jeunes" sera diffusé dans le cadre de la soirée offerte aux Jeunes citoyens.

Culture

L'édition 2009 de **Tendances**, qui s'est déroulée les vendredi 9 et samedi 10 octobre, était consacrée aux cinq sens. Des ateliers ainsi que deux soirées ont été proposés au public. Si les ateliers proposés par l'Ecole hôtelière de Lausanne ont connu un vif succès, les deux soirées n'ont pas attiré le public attendu. Quelque 50 personnes ont assisté à la soirée consacrée aux courts-métrages, qui comprenait un concours doté d'un prix décerné par un jury de professionnels, ainsi que d'un prix du public. Il faut relever la qualité de ces courts-métrages. Quant à la soirée consacrée aux Djs, elle n'a malheureusement pas attiré beaucoup de jeunes. Elle déplore ce fait d'autant plus que l'événement avait bénéficié d'une publicité importante (Le Chênois/Nouvelles des Trois-Chêne/Tribune de Genève).

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous :

Deux expositions sont programmées pour cet automne :

- Du 21 octobre au 1^{er} novembre, **Mme Françoise Hoffmann**, maître d'art feutrière, exposera ses créations textiles au Nouveau Vallon. Les élèves de sixième primaire ont été invités à une visite guidée au cours de laquelle ils pourront se familiariser avec les matériaux. Mme Grandjean-Kyburz rappelle le parcours de l'artiste qui a fait des études théâtrales avant de se découvrir une passion pour le feutre et créer des costumes pour des grandes scènes d'opéra. Elle a exposé à Lyon, Paris et New York. Le vernissage de cette exposition aura lieu le 20 octobre 2009 à 18h.30. Mme Grandjean-Kyburz étant absente à cette date, c'est Mme Othenin-Girard, présidente de la commission Culture, qui prendra la parole.
- La deuxième exposition prévue est une rétrospective **Peter Pfosi**, du 4 au 15 novembre. Ce peintre a vécu à Thônex et sa veuve expose ses principales œuvres. Le Comité de Coordination Culturel Chênois a décidé de soutenir financièrement

cette exposition et Chêne-Bougeries met gratuitement à disposition l'Espace Nouveau Vallon. Le vernissage aura lieu le 5 novembre à 18h.30.

Par ailleurs, un one-man-show de Kevin Buckmaster est également programmé : il s'agit d'un comédien hors pair qui a adapté **Caveman**, une des comédies les plus jouées à Broadway, dont le sujet universel montre les différences de comportement entre hommes et femmes. Contre mise à disposition gratuite de la salle communale, M. Buckmaster remettra des invitations pour les spectacles prévus les 11, 12, 17 et 18 novembre. Les invitations seront disponibles à la mairie dès le 26 octobre et les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire.

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Centre sportif Sous-Moulin

Le projet de budget de fonctionnement 2010 du Centre sportif Sous-Moulin a fait l'objet d'une présentation aux membres de la commission Sports-secours, lors de la séance survenue le 7 courant. Il a par ailleurs été transmis pour information et éventuels commentaires aux membres de la commission Finances.

La commission Sports-secours a également été saisie, lors de la séance citée, d'un projet de construction d'une halle de curling dans le périmètre du CSSM. A cet égard, un préavis de principe est attendu le moment venu de la part du Conseil municipal, permettant ainsi à la société coopérative Tivoli de s'engager plus avant dans son projet.

Sécurité municipale

Un appel d'offres public, relatif à l'acquisition du nouvel uniforme APM, a été officiellement lancé sous les auspices de la ville de Genève.

En réponse à un courrier daté 30 septembre 2009 de M. Pierre Maudet, président de la Commission consultative en matière de sécurité municipale, concernant la formation 2010 des APM, le Conseil administratif s'est déclaré favorable à l'instauration d'une clause contractuelle pour les éventuels futurs APM signalant qu'en cas de démission des collaborateurs concernés avant l'échéance d'un délai de 3 ans, ces derniers seront appelés à rembourser une part des frais engagés selon un barème dégressif.

Il a également été indiqué à M. Maudet que le Conseil administratif n'était pas favorable à équiper les ASM/APM de Chêne-Bougeries d'un bâton tactique.

Pour le reste, il a été demandé aux ASM d'accroître leurs passages de surveillance dans le secteur du parc du Villaret.

Circulation – stationnement

Conscient des relations de plus en plus chaotiques entre les riverains et les usagers du chemin Dupuy, le Conseil administratif a donné un mandat relatif à une étude de stationnement et de circulation au bureau ICE. En effet, les propositions d'aménagement formulées par le passé n'ont malheureusement pas rencontré l'assentiment des riverains consultés (A fin 2008, 70% d'entre eux ont refusé le projet).

Une nouvelle proposition d'aménagement devrait donc être présentée, dans un avenir proche, aux membres de la commission Mobilités-nature-environnement.

Bâtiments-constructions

Concernant les travaux d'aménagement de l'entrée du Parc Stagni ainsi que d'une déchetterie verte, le Conseil administratif a adjugé les travaux suivants :

- génie civil, à l'entreprise Scrasa, pour un montant de CHF 126'500.-- TTC,
- serrurerie, à l'entreprise Baciù, pour un montant de CHF 51'007.-- TTC,
- fourniture de containers en acier, à la maison UT, pour un montant de CHF 30'117.-- TTC.

La Présidente remercie M. Biedermann.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Rénovation/transformation du bâtiment sis 8bis route du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 3'475'000.--)

La Présidente passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia indique que la commission Bâtiments-constructions a préavisé favorablement ce crédit d'investissement, ceci à l'unanimité. Elle se réjouit que ce projet aboutisse enfin, après deux ans de discussions. Ainsi, les employés de la commune pourront travailler dans un environnement digne de ce nom. Elle espère que les travaux iront de l'avant le plus rapidement possible.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno informe qu'au cours de sa séance du 29 septembre 2009, la commission Finances a préavisé favorablement ledit crédit à l'unanimité des membres présents.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann abonde dans le sens de Mme Garcia et espère que le préavis sera favorable.

M. Walpen souhaite intervenir et rappelle aux conseillers municipaux que par souci d'orthodoxie budgétaire, le Service de surveillance des communes a été interrogé afin de connaître la meilleure façon d'amortir ces CHF 3'475'000.--. Il existerait la possibilité de le faire en un seul amortissement ou d'amortir chaque objet séparément. Il précise qu'il est in fine proposé d'amortir le bâtiment en tant que tel en vingt annuités (somme de CHF 3'243'000.--), le mobilier devisé à CHF 175'000.-- en dix annuités, le matériel informatique devisé à CHF 57'000.-- en quatre ans.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RENOVATION/TRANSFORMATION DU BATIMENT SIS 8BIS ROUTE DU
VALLON : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 3'475'000.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par les commissions Bâtiments-constructions et Finances réunies le 29 septembre 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement total de CHF 3'475'000.-- pour couvrir les travaux de rénovation/transformation du bâtiment sis 8bis route du Vallon;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir une dépense nette prévue de CHF 3'243'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.0600.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2029;

d'amortir une dépense nette prévue de CHF 175'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.0600.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2019;

d'amortir une dépense nette prévue de CHF 57'000.-- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.0600.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2013.

4.2 Centre sportif Sous-Moulin – parc relais P + R – modification du droit de superficie en faveur de la Fondation des parkings : préavis

La Présidente passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia indique que ce projet a également été préavisé favorablement à l'unanimité par la commission Bâtiments-constructions.

Avant de donner la parole à Mme Salerno, la Présidente explique à l'attention du public qu'il s'agit de surélever le parking relais du CSSM de plusieurs niveaux, afin d'avoir un parking de 900 places (par rapport aux 500 places qui existent actuellement).

Mme Salerno indique que la commission Finances a préavisé favorablement ledit projet, étant précisé que le droit de superficie est établi à la valeur symbolique de CHF 1.--.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann souligne que, selon le Registre foncier, le projet de surélévation nécessite l'accord formel des trois Conseils municipaux, de façon à ce que les clauses du droit de superficie soient adaptées à la nouvelle construction, tant que la durée et la vente du droit de superficie ne seront pas modifiées et que l'ensemble des frais relatifs à cette procédure seront à la charge de la Fondation des parkings. Il s'agit donc simplement d'adapter la convention existante depuis 2000 à ces deux nouveaux étages, dont les travaux de construction ont d'ailleurs démarré au début du mois.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Karr soulève la question de l'éventuelle extension de ce P + R. Il remarque que le droit de superficie n'est pas modifié alors que sa capacité est augmentée, et qu'il avait été dit que c'était une manière d'avoir, dans ce secteur, une politique du stationnement communal efficace. M. Karr indique avoir souhaité que le Conseil administratif précisât, dans cette délibération, le lien entre le P + R et les possibilités en aval. Il rappelle en effet que l'objectif n'est pas simplement de construire, mais de permettre à des personnes qui viennent d'ailleurs d'y parquer leur voiture. Il se dit réservé compte tenu de l'expérience des huit dernières années, et à moins qu'il n'y ait un changement de la part de la Fondation des parkings, afin de mener une politique de stationnement communal, il espère que ce sera la dernière fois que le Conseil municipal préavise favorablement un tel objet.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération, en précisant qu'elle est accompagnée d'un arrêté du Conseil d'Etat daté du 3 mai 2000 qui notifie l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Fondation des parkings.

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN – PARC RELAIS P + R
MODIFICATION DU DROIT DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE LA FONDATION
DES PARKINGS : PREAVIS

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le projet de surélévation du parking relais P+R Sous-Moulin de la Fondation des Parkings -

Vu l'autorisation de construire DD 102'528-2 délivrée par le Département des constructions et technologies de l'information le 23 juillet 2009 -

Vu le droit distinct et permanent de superficie octroyé à la Fondation des Parkings jusqu'au 31 décembre 2099, inscrit à titre de servitude sur la parcelle 3623 du cadastre de la commune de Thônex le 9 juillet 2003 sous Pj 6011 et immatriculé au feuillet 5862 de la commune de Thônex -

Vu le projet d'acte notarié de Me Denis Keller, notaire, relatif aux modifications à apporter au droit distinct et permanent de superficie susvisé -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par les commissions Bâtiments-constructions et Finances réunies le 29 septembre 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 22 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE :

1. de préavis favorablement les modifications du droit distinct et permanent de superficie immatriculé au feuillet 5862 de la commune de Thônex, en rapport avec le projet de surélévation du bâtiment existant et selon les termes du projet d'acte notarié de Me Denis Keller;
2. de charger le Conseil administratif de signer tous les actes nécessaires à cette opération;
3. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire des communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

4.3 Chêne-Bougeries/route Jean-Jacques Rigaud – Enquête publique N° 1651 – Projet de plan localisé de quartier N° 29701-511 : préavis

La Présidente, en l'absence de M. Locher, président de la commission Urbanisme, passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen s'exprime au nom de ses collègues du Conseil administratif. Il rappelle que la construction de logements est une préoccupation du Conseil d'Etat. Le projet proposé ce soir a fait l'objet d'une enquête publique. Parallèlement, la commission de l'aménagement du Grand Conseil s'est prononcée en faveur de la modification des limites de zones à la majorité (1 abstention).

En ce qui concerne le projet en tant que tel, il a accepté de prendre officiellement position dans une brochure intitulée "Un lieu de vie en harmonie avec son environnement". Il est locataire, il y est tout à fait à l'aise, et il n'y a pas lieu de penser qu'il aurait l'intention d'accepter un attique comme "pot-de-vin". Ce projet répond par avance à la nouvelle loi sur l'énergie, (pompes à chaleur, énergie photovoltaïque,

../..

panneaux solaires), raison pour laquelle le Conseil administratif a été enthousiasmé. Evidemment, le projet n'est pas parfait. Il ne souhaite pas polémiquer, néanmoins le Conseil administratif souhaite que les jeunes de Chêne-Bougeries puissent trouver des logements dans la commune et ne soient pas contraints de la quitter. Il existe encore à la Gradelle des personnes nonagénaires qui vivent seules dans des appartements de 5 pièces et plus. Il estime qu'il est grand temps de construire des appartements.

La Présidente ne peut s'empêcher de dire que les appartements PPE ne sont pas à la portée de tout le monde. Elle ouvre la discussion et indique qu'elle a reçu un rapport de minorité.

M. Karr, rapporteur de minorité, donne lecture dudit rapport :

L'urbanisme sucrier: chronique d'un gâchis

Rapport de minorité sur le PLQ 29701-511 / rte Jean-Jacques Rigaud
Conseil municipal de Chêne-Bougeries



image © Google Maps et consorts

Après avoir fondé de grands espoirs et apporté un soutien fort au projet Rigaud-Bucelines, on ne peut s'empêcher de constater un gâchis considérable, voire ressentir une forme de trahison.

Dès 2002, nous posons la question du devenir de cette parcelle dans les termes suivants : sacrifier la dernière exploitation agricole vivrière de la commune, ou envisager une ferme urbaine pour le XXIe siècle? La question de la souveraineté

../..

alimentaire est plus que jamais d'actualité, l'agriculture nourricière de proximité disparaît alors même qu'il y a toujours plus de bouches à nourrir à Chêne-Bougeries, à Genève et ailleurs : nous risquons de découvrir un peu tard que le "béton ne se mange pas".

Seul un projet de très grande qualité pouvait, dans la pesée des intérêts, l'emporter sur la fonction actuelle de ces parcelles. C'est de cette conviction qu'est née une série de critères proposés à la commission municipale d'urbanisme. Mais surtout, en tant que dernière grande parcelle en main communale, au sein d'un périmètre de 23'412m², il y avait une occasion d'échanger avec l'acheteur-promis de cette parcelle une série de conditions qualitatives en échange de droits à bâtir. Car la commune de Chêne-Bougeries n'est pas seulement autorité de préavis dans ce plan : elle est également PROPRIETAIRE, mot qui a dans ces murs de tradition libérale une consonance toute particulière.

Vu sous les trois pôles du développement durable cher à certains, voici pourquoi le trop banal plan localisé de quartier proposé ce soir ne peut pas convenir; la commune fait une mauvaise affaire.

Sous l'angle économique d'abord : Au lieu de négocier finement pour "sauver les meubles" et s'assurer de la possibilité de créer dans un quadrilatère cohérent trois immeubles plutôt que deux, avec un espace public maintenu avec frais partagés entre propriétaires, on nous propose une convention dont l'art. 1 vend du terrain ainsi que des droits à bâtir au lieu d'en acheter, et qui reporte ensuite sur la commune les obligations légales qui incomberaient normalement aux promoteurs de cette opération. C'est en quelque sorte ce qu'on appelle socialiser les coûts et privatiser les bénéfices, et cela représente pour nous un bradage du bien des communiens-contribuables.

De même, au lieu de prendre en main l'élaboration de ce plan de quartier, Chêne-Bougeries s'est laissé dicter une implantation d'immeubles par les promoteurs qui avantage ceux-ci. Que nous organisions un concours ultérieur pour les miettes du plan n'y change rien, ce d'autant que, sans décider, nous payons une participation substantielle aux frais d'étude d'un projet qui ne fait pas l'unanimité et qui ne défend pas principalement l'intérêt de la commune.

Ainsi, "*L'espace public central souhaité par la commune*" vanté par le projet de convention est une supercherie : il ne s'agit rien de moins que de s'acquitter des obligations légales en matière d'écoulement des eaux claires ainsi que du parcellaire résultant de l'épuisement des possibilités de bâtir.

Sous l'angle social ensuite, car nous sommes attachés à ce que la mixité se concrétise nouvel immeuble par nouvel immeuble, à l'intérieur de chacun de ceux-ci, plutôt que de réaliser une ségrégation spatiale avec beaucoup de PPE d'un côté et quelques locatifs de l'autre.

Par ailleurs, la dictature de la quantité à laquelle nous cédonc ici aura forcément un coût social; comme nous le prévoyions en commission en 2003 déjà lors de la

première présentation d'un plan par la mandataire de l'État, l'outil principal des urbanistes n'est plus le crayon, mais bien le tableau Excel additionnant le maximum de mètres carrés. Cela produit un urbanisme dit sucrier, de parallélépipèdes sans imagination, collection de boîtes à chaussures dignes de l'arrière-boutique d'une solderie.

Outre l'aspect environnemental de la construction et de l'exploitation, la forte proportion de parkings fait également peser un coût social, car il renchérit considérablement le prix des logements.

Enfin, c'est une tromperie d'estimer que la qualité des dégagements des bâtiments sis de l'autre côté de la route Jean-Jacques Rigaud serait préservée grâce à la continuité des perspectives des nouveaux bâtiments, car ceux-ci seront beaucoup plus larges et épais que leurs vis-à-vis, ce qui prêterite les habitants actuels de part et d'autre du périmètre.

Sous l'angle environnemental enfin, car malgré quelques gadgets minergisés et végétalisés, ce projet est bien éloigné d'un écoquartier.

- Substituer à l'obligation légale d'une place vélo par logement une place deux-roues, (préfigurant une prépondérance de scooters thermiques), cela est très loin d'un écoquartier.
- Planifier des jardinets construits sur dalle, non reliés entre eux, à l'opposé de la notion de réseaux écologiques prônés par la Charte des Jardins notamment, cela est très loin d'un écoquartier.
- Créer un gigantesque parking en sous-sol de 243 places comme fondement des immeubles, plus 23 places visiteurs en surface, voici un total dépassant 2 places de stationnement pour chacun 130 logements annoncés et ceci à 50 mètres d'un arrêt de bus de lignes urbaines, (+ futur trolleybus). Cela nous mène très, très loin d'un écoquartier.
- Concevoir un quartier dans un seul dialogue entre promoteurs, hauts-fonctionnaires de l'État et exécutifs, avec aussi peu d'écoute pour les Conseils municipaux, une surdité quasi-totale à l'égard des riverains et une absence flagrante de processus participatifs d'élaboration des plans, cela aussi est très loin d'un écoquartier.
- L'absence de toute disposition en matière de lutte contre la pollution lumineuse, de toute attention pour la limitation du bruit émis et de réflexion (par exemple par végétalisation des façades), ni limitation claire de l'emprise de chantier ou au sol, ni exigence de matériaux écologiques ou indigènes, ni recommandations pour de la végétation indigène dans les jardinets (cf. charte des aménagements extérieurs à Cressy), cela notamment est très loin d'un écoquartier.

En conclusion, la seule manière de sauver un dernier vestige d'ambition pour ce quartier serait pour ceux qui le voteront de suivre la proposition du Conseil

administratif sous vos yeux ce soir consistant à demander au Conseil d'Etat de lier simultanément ce PLQ à une définition de qualité des aménagements extérieurs - ceci se ferait en égalité de traitement avec ce qu'il a fait à Onex dans le cas du PLQ Mouilles Pré-Longet n° 29473-527.

Pour les autres, et au-delà de l'amertume qui résulte de ce processus, nous aimerions dire que si ce plan est réalisé tel quel, il ne l'aura pas été en notre nom.

Jean-Michel Karr
rapporteur de minorité et
chef de groupe, les Verts de Chêne-Bougeries.

Mme Bisanti signale que le groupe Socialiste soutient le rapport de minorité contre ce PLQ, et lit également le rapport de son groupe.

" Le groupe Socialiste vote contre ce plan de quartier localisé. Non pas parce que nous sommes contre les constructions de logements, évidemment, mais parce que nous voulons que ces logements soient de qualité égale pour tous. Nous voulons que la construction d'un quartier intègre la mixité sociale, le vivre ensemble, et l'écologie dans son plan. Pour réaliser ceci il faut, nous semble-t-il, le concours participatif, à la mesure de leurs possibilités, des personnes qui y habiteront. Or, à ce jour, avec ce projet ainsi pensé, la ville de Chêne-Bougeries a perdu une occasion importante de devenir un modèle pour d'autres villes. En effet, nous pensons que le logement ne doit pas seulement abriter les personnes mais aussi être pensé comme prévention des conflits sociaux, et dans ce sens contribuer à la vie harmonieuse des différentes générations. Aujourd'hui aucune collectivité ne peut ignorer, si elle ne veut pas être taxée d'obscurantisme urbanistique, les nouvelles idées et réflexions, ni les critères sociologiques pour la réalisation des logements.

Les socialistes. "

M. Fassbind estime que M. Walpen a très bien présenté ce projet. Il ne faut pas oublier que la commune ne possède qu'un tiers de la parcelle totale et qu'on ne peut pas parler de "*dictature de la quantité*", comme l'affirme M. Karr en parlant du PLQ. Il rappelle qu'il existait préalablement un projet de PLQ englobant la zone environnante alors que celui sur lequel le Conseil est appelé à se prononcer n'utilise pas la totalité de la zone dans laquelle se trouve le terrain. On aurait pu aussi imaginer des bâtiments bien plus élevés que ce qui est prévu. De son point de vue, les bâtiments sont en harmonie avec les villas des environs. Le choix des matériaux et des aménagements extérieurs n'est pas encore fait; mais il incombera à la commission de formuler des indications de qualité quant à la réalisation de la façade. Par ailleurs, la critique porte sur la quantité de places de parc qui se trouvent dans le sous-sol. A son sens, ceci favorise la mobilité douce, car on peut prévoir une place de parc par logement et un espace box pour ranger des vélos. En conclusion, le groupe Libéral soutiendra ce PLQ, car il correspond à l'idée de ce qu'on aimerait voir se réaliser dans ce quartier.

M. Favarger explique que c'est la mort dans l'âme que les Socialistes vont voter contre ce projet. Il est vrai que la construction de logements est essentielle; mais dans ce cas, l'autorité politique n'a pas essayé de convaincre la société immobilière concernée de faire quelque chose de plus qualitatif.

Mme Garcia indique que le groupe Radical va voter en faveur de ce projet. Le problème du logement à Chêne-Bougeries est de taille, les déplacements des pendulaires sont à l'origine de problèmes de pollution. Ce PLQ n'est pas parfait, mais il n'est pas si mauvais que cela. Il s'agit d'immeubles dont la hauteur modérée s'intègre bien aux villas des alentours. Il n'y aura pas ou peu de voitures en surface dans ce périmètre, celles-ci seront au sous-sol. Elle ne comprend pas qu'on ne puisse pas voter un tel PLQ. Il faut trouver un consensus, car le besoin de logements est urgent et le promoteur s'est donné de la peine pour présenter un projet de qualité. Elle rappelle que si le Conseil municipal vote contre ce projet, le Canton décidera de toute façon de faire autrement.

Mme Martin-Achard rappelle également que l'agriculteur a souhaité vendre sa parcelle, on ne lui arrache donc pas son terrain. De plus, tout au long du travail en commission, les commissaires ont pu exprimer leur avis. Des documents ont été remis à l'architecte pour qu'il en tienne compte. Il lui paraît un peu fort de dire aujourd'hui qu'on n'a pas pris en compte les remarques des commissaires. Bien qu'elle ait des doutes quant à certains espaces trop restreints, elle votera en faveur de ce projet. Il en va de la responsabilité politique de la commune de prévoir du logement à Genève.

Mme Sommer souscrit au besoin de logement tant à Chêne-Bougeries que sur le plan cantonal. Elle souligne que dans le CD remis dans le cadre des travaux du plan directeur communal, il est indiqué que la population active de Chêne-Bougeries diminue. Les retraités sont plus nombreux. Les jeunes ne peuvent pas se loger dans la commune, or il faut des gens qui payent des impôts. En ce qui concerne la "*dictature de la quantité*" dont parle le groupe des Verts, elle a pour sa part l'impression que le projet est modéré. Pour ce qui concerne le projet des Mouilles, la configuration était différente, mais la densité était beaucoup plus importante. Elle trouve que le projet tel que présenté est tout à fait convenable. S'agissant du reproche que les conseillers municipaux n'auraient pas été entendus, elle rappelle qu'à la commission de l'aménagement, ce projet a été discuté pendant quatre séances. Il en a été de même à la commission Urbanisme. On en a également discuté lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 11 décembre 2008, séance organisée à la demande des groupes "Verts" et "Socialiste", et uniquement consacrée à ce sujet.

Mme Bauduccio-Deluc signale que le groupe Avenir Chênois va soutenir le projet, bien que certains doutes subsistent.

M. Favarger doute pour sa part que le projet fasse une différence pour les jeunes qui n'ont pas beaucoup de moyens.

M. Karr aimerait que l'on s'explique sur ce projet. Il tient à préciser que le quartier des Mouilles n'est pas présenté comme un modèle. En revanche, ce qui est intéressant,

c'est que les aménagements extérieurs sont liés au PLQ; ils font l'objet d'une mention contraignante. Concernant le projet de construction, il est vrai qu'un agriculteur a souhaité vendre sa parcelle, mais cela relève de la sphère privée. Ce qui l'inquiète, c'est que la commune est copropriétaire du périmètre. La commune a la possibilité de fixer des critères alors qu'elle n'a pas joué cette carte. Le groupe des Verts n'est pas opposé à ce qu'on construise sur cette parcelle, mais il estime que le projet est médiocre. Il se demande d'ailleurs s'il valait vraiment la peine d'attendre 7 ans pour atteindre ce résultat. La déception est à la hauteur de l'ambition perdue.

M. Fassbind souligne que contrairement à ce que dit M. Karr, la commune n'est pas copropriétaire, mais voisine. Elle n'a donc pas de moyens de pression directs par rapport au vendeur.

Pour Mme Hunkeler Dyla, il ne s'agit pas d'être voisin, mais partie prenante. Si la commune se situe dans le même PLQ qu'un promoteur, elle a beaucoup de pouvoir, mais elle ne l'a pas utilisé. De plus, la qualité d'un quartier ne se mesure pas à sa densité. Le travail de recherche doit concerner la qualité du logement, et non pas seulement son rendement. Dans le cas de figure, il s'agit d'un projet de rendement, avec quelques maquillages écologiques. La qualité d'un quartier tient à la convivialité qui peut s'y développer. Tout ceci pour dire que le groupe des Verts n'est pas contre la construction, mais pas n'importe laquelle.

Pour Mme Salerno, il est logique que le promoteur cherche à obtenir un rendement.

Mme Hunkeler Dyla répond que le rendement est certes intéressant, mais on peut réaliser les deux, qualité du logement et rendement.

Mme Othenin-Girard souhaite intervenir au sujet des parkings. Si on veut de la mobilité douce, il faut que les gens puissent prendre le bus. D'autre part, elle remarque qu'à la Gradelle, les loyers restent élevés. De toute manière, le Conseil n'est pas appelé à juger des prix, mais à se prononcer sur un PLQ.

M. Favarger fait remarquer que le quartier de la Gradelle a été conçu avec une certaine créativité. Dans le cas de figure, on aurait pu faire mieux.

M. Walpen ne souhaite pas prendre part au débat, mais il aimerait poser une question à M. Karr. L'enquête pour le PLQ a été ouverte du 15 mai au 15 juin. La commission de l'aménagement du Grand Conseil a voté à l'unanimité la modification de zones. Or, à ladite commission siège une personne qu'il estime et qui sera peut-être demain cheffe du Département du territoire. Il demande alors à M. Karr s'il parle ce soir au seul nom des Verts de Chêne-Bougeries ou du Parti écologique genevois.

M. Karr confirme qu'il parle au nom des Verts de Chêne-Bougeries.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Mme Tiercy demande un vote nominatif.

La Présidente précise qu'il faut au moins trois personnes le demandant pour procéder à un vote nominatif. Elle constate qu'il y a en l'occurrence plus de trois personnes à soutenir la demande de Mme Tiercy.

La Présidente procède au vote nominatif :

	OUI	NON	Abstention
BAUDUCCIO-DELUC Mariette	X		
BISANTI Concetta		X	
CHEVALLAY Laurent	X		
DERUAZ-LOMBARD Anne	X		
FASSBIND Marc	X		
FAVARGER Pierre-Yves		X	
FLORINETTI François	X		
GARCIA Marion	X		
HUNKELER DYLA Brigitte		X	
IGLEHART-RIBAUX Anne-Christine	X		
KARR Jean-Michel		X	
LIBEREK Christophe	X		
LOCHER Jean excusé			
MARTIN-ACHARD Joëlle	X		
NAGGAR Robert excusé			
OTHENIN-GIRARD Christine	X		
PERRIN François	X		
REVERDIN Frédéric	X		
RIVOIRE Lionel	X		
SALERNO Graziella	X		
SOBANEK Marion			
SOMMER Monika	X		
SPINELLI Fabian		X	
TIERCY Colette		X	
WYSS Hélène		X	

CHENE-BOUGERIES/ROUTE JEAN-JACQUES RIGAUD – ENQUETE
PUBLIQUE N° 1651 – PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER
N° 29701-511 : PREAVIS

Vu la lettre du Département du territoire du 8 mai 2009 demandant la mise à l'enquête publique du projet de plan localisé de quartier N° 29701-511 -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 15 mai au 15 juin 2009 -

Vu la lettre du Département du territoire du 19 août 2009 demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit projet de plan localisé de quartier -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 4 voix contre, par la commission Urbanisme lors de sa séance du 8 septembre 2009 -

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour et 7 voix contre**,

DECIDE de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 29701-511 situé route Jean-Jacques Rigaud sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries, *avec la remarque suivante :*

"Les aménagements extérieurs doivent être impérativement coordonnés au plan localisé de quartier et précisés en annexe à ce dernier".

4.4 PLQ route Jean-Jacques Rigaud – Acte relatif à une convention entre la ville de Chêne-Bougeries et la société Florissana SA : préavis -

En l'absence de M. Locher, la Présidente passe la parole à M. Walpen. Elle précise à l'attention du public qu'il s'agit de régler les détails de l'échange de parcelles. Pour que le promoteur puisse construire un immeuble, il lui fallait encore une surface de 760 mètres carrés que la commune lui cède. En échange, il cède pratiquement le double de terrain mais il faut construire un bassin de rétention d'eau imposé par la loi qui va se situer sur le terrain de la commune.

Dans la mesure où il s'agit d'un acte administratif, M. Walpen n'entend pas se prononcer.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Karr tient à préciser que c'était une option que d'acheter du terrain pour pouvoir construire un quadrilatère cohérent sur sol communal, plutôt que de vendre. Il y avait donc deux possibilités. Il observe que la commission, dans sa grande sagesse, à l'unanimité moins une voix, avait chargé le Conseil administratif d'approcher le promoteur afin de lui proposer un achat ou d'entrer en négociation avec lui. Or, la lettre au promoteur qui a été lue en commission disait en substance : "Etes-vous désireux de vendre ?". Il trouve que c'était un programme extrêmement minimaliste par rapport au mandat qui avait été donné au Conseil administratif par la commission. Il tient à le dire ouvertement parce que, saisi d'une telle question, la réponse du promoteur était évidemment contenue dans la question. Il aurait trouvé plus sympathique et plus cordial que la discussion avec les promoteurs soit engagée sous

../..

d'autres auspices en disant que l'immeuble G pose problème et que certains essaient de sauver les meubles. Que l'on soit acquis au projet ou non, on aurait pu récupérer de la qualité en récupérant des mètres carrés, plutôt que les vendre. Il trouve dommage que l'on vende du terrain pour charger ce projet et surtout inamicale la manière dont le message de la commission a été traduit.

M. Walpen n'entend pas dupliquer. Ses deux collègues du Conseil administratif sont témoins, lorsqu'il a abordé le sujet, que le promoteur a eu une réaction plutôt ironique.

M. Karr ne souhaite pas dupliquer indéfiniment, mais il aimerait quand même poser la question de savoir pourquoi le Conseil administratif n'a pas répondu ironiquement à son tour concernant la cession. Il avait une capacité de négociation importante et M. Karr eût souhaité que le Conseil l'utilisât.

Mme Bauduccio-Deluc pose une question concernant les conditions suspensives. Elle observe qu'il existe trois conditions suspensives cumulatives, ce qui veut bien dire qu'elles doivent toutes être réalisées, soit l'inscription au Registre foncier, le déclassement de parcelle et l'adoption.

On lui répond par l'affirmative.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

M. Walpen rappelle pour la bonne forme qu'il faut une majorité qualifiée, auquel cas la Présidente vote également, soit contre la convention.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PLQ ROUTE JEAN-JACQUES RIGAUD – ACTE RELATIF A UNE
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHENE-BOUGERIES ET LA SOCIETE
FLORISSANA SA : PREAVIS

Vu l'article 30, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le projet de plan localisé de quartier N° 29701-511, lequel a fait l'objet de l'enquête publique N° 1651 -

Vu le projet d'acte établi par Maître Laurent Brechbühl, notaire à Genève -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour et 8 voix contre,**

DECIDE de céder un terrain d'une surface de 760m² faisant partie de la parcelle 1563, propriété de la ville de Chêne-Bougeries, ainsi que le complément de droits à bâtir, en échange de la cession d'un terrain d'une surface de 1850m² faisant partie de la parcelle 1564, propriété de la société Florissana SA, permettant ainsi la réalisation d'une espace public par la ville de Chêne-Bougeries. A cet égard, la société citée participera à la

réalisation dudit espace public jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 715'000.-- TTC.

DESIGNE désigne 2 conseillers administratifs pour signer l'acte notarié établi par Maître Laurent Brechbühl, notaire à Genève

DECIDE de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.

M. Karr souhaiterait faire une brève déclaration à l'issue du vote sur la délibération. Il admet la défaite des Verts après un processus de sept ans concernant cette parcelle. Pour la suite des opérations, si les Verts ont perdu la bataille de la qualité globale de la parcelle, ils seront loyaux par rapport au vote de la majorité, mais le groupe reste à disposition concernant la qualité locale des espaces extérieurs en mains de la commune et des deux bâtiments communaux. Les Verts s'engageront autant que faire se peut pour sauver les miettes.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

La présidente rappelle que Mme Bisanti désire quitter la délégation au Comité au 4C et que M. Favarger accepte de la remplacer. Elle demande formellement un vote du Conseil municipal pour donner cette délégation à M. Favarger.

- Par 20 voix pour et 1 abstention, les membres du Conseil municipal acceptent de déléguer M. Favarger au 4 C.

6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

6.1 Motion du groupe Avenir Chênois concernant la gestion des déchets

La Présidente donne lecture de la motion.

Considérents :

Attendu que les poubelles (sacs) sont sur les trottoirs dès le samedi soir (voir photos).

Attendu que les chiens et autres animaux crèvent ces poubelles et que le contenu en est réparti sur les trottoirs.

Attendu que les poubelles (conteneurs) sont également sorties le samedi soir pour le lundi matin.

Attendu que, parfois, les encombrants sont sortis des jours avant les levées.

Considérant que la loi cantonale sur la gestion des déchets fait obligation à la Commune dans son article 12 :

« 1. La collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers sont organisés et assurés par les Communes, sans taxes pour les ménages. Demeurent réservées les prestations particulières des communes.

2. Les communes définissent l'infrastructure de collecte et fixent la fréquence des levées en fonction des besoins.

3. Les communes organisent également des collectes sélectives des autres déchets ménagers valorisables ou nuisibles pour l'environnement, selon les besoins et aux emplacements appropriés et veillent à leur élimination.

4. Les Communes peuvent édicter des règlements particuliers. »

Dans la section 2 du même règlement article 17 :

« 1. Les propriétaires d'immeubles sont tenus, à la demande des autorités communales, de mettre à disposition des occupants de ceux-ci les conteneurs nécessaires au tri et au dépôt des déchets, selon un modèle agréé par les communes et le département.

2. Le règlement fixe les modalités d'usage des conteneurs en fonction du tri et de la collecte sélectives des déchets. »

Au vu de ce qui précède, le groupe Avenir Chênois demande à la Commission Mobilité Nature et Environnement

D'étudier un règlement communal pour le dépôt des poubelles avec les horaires

D'étudier en commission « Mobilité » la possibilité de vendre des poubelles qui soient d'une autre couleur (par exemple rouge) pour les déchets ménagers et d'obliger tous les propriétaires qui n'ont aucune poubelle à en avoir une. (semblables aux vertes pour le compost qui sont faciles à utiliser et peu chères).

Genève, le 14 octobre 2009

Frédéric REVERDIN

Mariette BAUDUCCIO-DELUC

- A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent le renvoi de cette motion à la commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Karr demande de retenir la date du 27 octobre pour discuter de cette motion du groupe Avenir chênnois ainsi que d'autres points en attente.

6.2 Servitude concernant l'Ecole Moser

M. Rivoire a entendu parler d'une servitude concernant l'Ecole Moser; il demande s'il s'agit d'une nouvelle servitude.

M. Walpen répond que l'Ecole Moser a construit une aire de jeux et un mur de grimpe sur le terrain de la commune; il s'agit de régulariser la situation. Il s'agit bien d'une nouvelle servitude.

Pour M. Rivoire, s'il s'agit d'une nouvelle servitude, cela doit passer devant le Conseil municipal, selon l'art. 30, lettre k de la LAC.

M. Walpen confirme que tel est bien le cas.

6.3 Déchetterie

M. Rivoire a compris que la déchetterie verte a été déplacée. Elle se situera entre le bâtiment de la mairie et le local des sauveteurs. Il demande s'il fallait une autorisation.

M. Biedermann précise que l'autorisation a été demandée et qu'elle a été obtenue.

M. Rivoire souhaiterait en connaître la date.

6.4 Réponse écrite

M. Rivoire rappelle qu'il était intervenu le 14 mai 2009 et qu'il a obtenu une réponse écrite. Il souhaiterait néanmoins qu'elle soit jointe au procès-verbal relatif à cette séance. Généralement, toute question posée en séance plénière obtient une réponse au cours de la même séance. Il aimerait qu'on suive la procédure habituelle.

6.5 Immeuble 21 rue de Chêne-Bougeries

M. Karr ose espérer, dans les communications du Conseil administratif, une information sur le devenir de l'enquête en cours suite à l'incendie du bâtiment situé 21 rue de Chêne-Bougeries. Qu'en est-il de la situation du bâtiment et quelle décision a été prise à ce stade ?.

M. Biedermann explique que les travaux d'évacuation et de déblaiement sont déjà en cours. Il pense qu'on va laisser les 4 murs, mais l'intérieur, la charpente et les poutres devront être enlevées, selon les experts de la sécurité. Le seul accès possible est sur la rue de Chêne-Bougeries. Il a été demandé aux locataires du parking situé 13-15, de pouvoir entreposer des bennes à cet endroit, car tout devra se faire à la main pour évacuer le matériel. La police scientifique transmettra son rapport, un ingénieur sera mandaté pour déterminer si les murs vont tenir en l'état. Ces événements sont tout récents.

6.6 Affiche de l'UDC

La Présidente quitte sa fonction de présidente et pose une question au Conseil administratif. Chacun aura lu les articles de presse; les communes sont choquées par l'affiche de l'UDC représentant des minarets et une femme voilée. La banalisation de l'exclusion et de la mise à l'écart d'une partie de la population a passablement contribué à la Shoah en Allemagne, ce que tous les historiens confirment. Cette banalisation ne peut laisser les commissaires indifférents. A titre personnel, elle est très partagée sur ce qu'il convient de faire. Elle ne demande pas que l'affiche soit interdite sur le territoire de la commune mais elle souhaiterait savoir si le Conseil administratif y a songé.

M. Walpen remercie la Présidente de poser la question. Le Conseil administratif a examiné la question mardi dernier. Il a longuement réfléchi entre émotion et raison. Finalement, la raison l'a emporté au sens où il a estimé qu'il était inutile de donner davantage de publicité à cette affiche en l'interdisant. Chacun aura constaté que l'UDC a économisé une somme de CHF 50'000.-- grâce aux médias qui se sont faits le relais de l'affiche. Il pense, à titre personnel, que la meilleure des choses est le mépris envers cette affiche. Pour le reste, il annonce qu'un comité s'est mis en place et a créé une affiche en réponse qui présente des clochers et des minarets dans un ciel bleu. L'inscription dit ceci : "Le ciel suisse est assez vaste pour accueillir toutes les

../..

croyances". Malheureusement, ce groupe a peu de moyens et ne peut pas en réaliser des tirages grand format. Il va se contenter d'annonces dans la presse. Les membres du Conseil peuvent, s'ils le désirent, faire comme lui, c'est-à-dire participer au soutien financier de cette affiche. Ce sera plus profitable et constructif que de se contenter d'interdire l'affiche de l'UDC.

Mme Tiercy pense que l'on pourrait être fier de Chêne-Bougeries si cette dernière aide l'association à réaliser quelques affiches pour la commune.

Mme Salerno indique que l'on ne peut pas prendre une décision sans connaître les besoins de l'association.

M. Walpen souscrit à ce que dit Mme Tiercy. Le Conseil municipal pourrait donner mandat au Conseil administratif pour examiner la question, ceci dans les meilleurs délais, ainsi qu'une fourchette concernant le montant envisagé de l'aide.

Mme Tiercy propose un montant compris entre CHF 5'000.-- et CHF 7'000.--.

M. Walpen aimerait beaucoup que le Conseil municipal se prononce. Si la réponse devait être favorable, il prendra contact avec M. Dominique von Burg de la Tribune de Genève pour annoncer que la commune de Chêne-Bougeries a adopté une attitude positive.

La Présidente donne lecture de l'article 38 du règlement du Conseil municipal. Puis, elle rappelle que le Conseil d'Etat a souligné le fait que cette affiche pourrait porter préjudice à la Genève internationale. Par ailleurs, le président de l'ACG s'est aussi prononcé contre cette affiche. Elle trouverait très élégant de la part de la commune de Chêne-Bougeries de soutenir la contre affiche.

M. Favarger suggère de signaler que la commune souhaite sponsoriser la contre affiche.

M. Walpen précise qu'il faut passer obligatoirement par la presse.

La présidente procède au vote :

- Par 21 voix pour et 1 voix contre, les membres du Conseil municipal se prononcent favorablement pour une contribution au financement de la contre affiche.

7) Naturalisations (huis clos)

La Présidente prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente trois dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 19 oui et 2 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 19 oui et 2 abstentions.

Candidature 3 : Préavisée favorablement par 19 oui et 3 abstentions.

Puis la Présidente lève la séance à 22h.35.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. GARCIA

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Annexe : Réponse écrite du Conseil administratif aux questions de M. Rivoire posées lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2009